



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lyon, le 1^{er} mars 2021

Affaire suivie par : Brigitte BARTHELET
Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 26 52 22 19 / 06 82 18 40 00
Courriel :
sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LY/2021/280

Monsieur le Président
Rucher école Abeille du Chablais
M. Ricardo RAMA
23 avenue d'Evian

74200 THONON LES BAINS

Objet : observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) en Auvergne-Rhône-Alpes
P. J. : une fiche synthétique expliquant le fonctionnement de l'OMAA, 2 affiches et 25 affichettes OMAA

Monsieur le Président

Un observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) a été mis en place en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'OMAA a pour objectifs :

- d'être un outil d'alerte précoce, d'analyse et de synthèse des événements d'affaiblissement ou de mortalités des abeilles ;
- de recueillir des données épidémiologiques standardisées ;
- de permettre de mieux répondre aux apiculteurs en cas d'affaiblissement ou de mortalité dans leurs ruchers.

L'OMAA est piloté par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à la fédération régionale des groupements techniques vétérinaires (FRGTV).

Pour répondre aux objectifs, l'OMAA est organisé pour :

- répondre et enregistrer les signalements des apiculteurs, par la mise en place d'un guichet unique tenu par des vétérinaires apicoles (7 jours sur 7, de 8h à 21h) joignable au numéro suivant : **04.13.33.08.08** ;
- faire réaliser l'investigation des signalements enregistrés par les services de l'État compétents (direction départementale en charge de la protection des populations ou DRAAF en cas de suspicion d'un danger sanitaire réglementé ou d'une intoxication) ou par un vétérinaire apicole dans les autres cas ;
- informer les apiculteurs des résultats de l'investigation par l'envoi d'un compte-rendu.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier une fiche synthétique expliquant le fonctionnement de l'OMAA.

En tant que Rucher école et afin d'informer les apiculteurs de l'existence de cet observatoire je vous prie de bien vouloir exposer à la vue du plus grand nombre de vos élèves et visiteurs l'affiche officielle de l'OMAA et de leur mettre à disposition des affichettes. Nous vous livrons à cet effet 2 affiches et 25 affichettes.

En vous remerciant par avance de votre coopération, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le directeur et par délégation
La cheffe du service régional de l'alimentation,

Patricia ROOSE